

RHIN-MEUSE

INFOS



Merci d'avoir donné votre avis !

DOSSIER

Continuité
écologique :
pour que demain
soit meilleur

Pages 2-4

EAU & POLLUTION

Substances dangereuses
pour l'eau :
de l'identification
à l'action

Page 5

EAU & SOLIDARITÉ

Aider Haïti

Page 6

EAU & GOUVERNANCE

Consultation du public
sur l'avenir de l'eau et
des milieux aquatiques.
Ils ont donné leur avis !

Page 7

ACTUALITÉ

- Eau-Rhin-Meuse.fr
en favori
- Fin de l'aide au bon
fonctionnement
en eau potable

Page 8

VIENT DE PARAÎTRE

Page 8

LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

Ce mois-ci, Rhin-Meuse Infos donne la parole à Anne Mathieu, socio-anthropologue et membre du conseil scientifique du comité de bassin. Elle nous livre son point de vue au fil des pages.





Paul MICHELET
Directeur général
de l'eau
Rhin-Meuse

DOSSIER

Continuité écologique

AUTRE VISION

Alors que l'actualité est à l'évaluation de la politique de l'eau, nous tentons, à travers ce numéro du journal, d'apporter quelque éclairage sur des aspects essentiels à la mise en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques, même s'ils peuvent, de prime abord, sembler complexes, voire peu abordables, pour certains.

A cet égard, nous tenons à remercier notre invitée, Anne Mathieu, socio-anthropologue à l'INRA Paris-Grignon, qui éclaire ces questions d'angles de lumières tout à fait nouveaux pour nous, ce qui augure de la nécessaire prise en compte par nos organisations, et leurs instances de gouvernance, d'autres « facettes » de l'action : au-delà des questions techniques et financières, l'écoute de l'aspect humain et de la culture des acteurs est une des clés pour progresser. Ce ne sont pas les avis donnés par le public qui vont contredire cette perception au vu de la demande croissante d'être mieux informé et impliqué.

« L'écoute de l'aspect humain et de la culture des acteurs est une des clés pour progresser »

La continuité écologique, au travers de l'expérience de Briey (54), les données sur les substances dangereuses et les industriels, l'écoute du public et son expression libre sur les grands enjeux de l'eau de demain, ou encore la solidarité à Haïti, illustrent la diversité des préoccupations qui nous animent.

Bonne lecture.



La suppression d'un seuil et la renaturation d'un cours d'eau redonnent à la rivière un visage naturel.

POUR QUE DEMAIN SOIT MEILLEUR

On le sait, on le répète, la qualité « physique » et la continuité écologique sont des paramètres prépondérants qui se veulent être de véritables indicateurs pour l'atteinte du bon état des cours d'eau visé par la DCE (directive cadre sur l'eau). En termes de continuité écologique, il est souvent compliqué de faire émerger des projets d'aménagement de barrages ou de seuils, en particulier lorsqu'une solution de suppression se dessine. Faisant souvent référence au patrimoine d'un territoire, ces ouvrages touchent les riverains dans leur propre histoire. L'amélioration de la continuité écologique répond pourtant à une obligation réglementaire pour de nombreux cours d'eau et participe pleinement à l'atteinte des objectifs de qualité d'eau et des milieux aquatiques. Afin de trouver des solutions, l'agence de l'eau accompagne les collectivités dans ces projets, avec un maître mot : la concertation.

A Briey (voir article page 4), on a bien compris que la rivière ne retrouverait pas une qualité physique et biologique optimale si l'eau et les sédiments ne circulaient pas librement. Au projet de restauration de la rivière s'est donc naturellement associé l'aménagement des seuils et des barrages qui entravaient cette libre circulation, notamment en supprimant un certain nombre d'entre eux. Naturel à Briey mais pas systématique partout.

Parce que quand on pense « continuité écologique », on pense « libre circulation des poissons » et donc « passe à poissons ». Mais la continuité écologique, c'est bien plus que ça... c'est aussi la libre circulation des sables, graviers, blocs... qui constituent les sédiments du cours d'eau, c'est aussi la bonne communication des différents lits de la rivière et des zones humides entre eux, de la nappe phréatique avec la rivière. En fait, la

continuité écologique, c'est permettre à tous les éléments qui constituent la rivière et vivent autour d'elle de bien fonctionner entre eux. Et dans le bassin Rhin-Meuse, le constat est sans appel : plus de 6000 ouvrages sont recensés sur l'ensemble des cours d'eau du bassin. Autant d'entraves au bon fonctionnement des cours d'eau et autant de paliers à franchir pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. Le

bon état, rappelons-le, est basé sur la qualité chimique et écologique des cours d'eau. Si un des deux paramètres est en mauvais état, la portion de cours d'eau, dite « masse d'eau » est considérée en mauvais état général. La qualité physique et la continuité écologique sont de véritables supports à la qualité biologique du cours d'eau. Il est donc essentiel de les maintenir fonctionnels ou de les restaurer quand ce n'est plus le cas.



Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr - N° 107 - Juillet 2013 - Tirage : 20 000 exemplaires, diffusion par abonnement - Directeur de la publication : Paul Michelet - Rédactrice en chef : Dominique Frechin - Rédaction : Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Ont participé à ce numéro : Anne Mathieu - Nathalie Dalavie - Guillaume Demortier - Véronique Durr - Pierre Mangeot - Christian Szacowny. Documentation : Béatrice Fernandez, Pauline Deletre - Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe / documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85 - Mail : agence@eau-rhin-meuse.fr - Impression : Est Imprimerie - IMPRIM'VERT® - 57160 Moulins-lès-Metz - Tél. : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - Mise en page : maetva - ISSN : 1142 - 8589 - Dépôt légal : 201306.0139

LA RÉGLEMENTATION EN APPUI

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renouvelé les critères et la procédure de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en les adaptant aux exigences de la directive cadre sur l'eau.

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse a fait de la restauration de la continuité écologique une de ses priorités...

L'arrêté du 28 décembre 2012 établit deux listes de cours d'eau sur le bassin Rhin-Meuse : une première, dite liste 1, dans laquelle toute création de nouveaux ouvrages est interdite s'il est fait obstacle à la continuité, une deuxième, dite liste 2, dans laquelle les ouvrages présents doivent être aménagés dans un délai de cinq ans en vue de rétablir la continuité.

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse a fait de la restauration de la continuité écologique une de ses priorités afin de compléter le levier réglementaire impulsé par les services de l'Etat.

PRIORITÉ À L'EFFACEMENT

Une continuité écologique retrouvée, lorsque l'ouvrage peut être abaissé voire supprimé, ce n'est pas seulement assurer la libre circulation des poissons en amont et en aval, c'est aussi une amélioration de l'autoépuration de la rivière qui contribue ainsi



La suppression totale des seuils est la solution qui aura les meilleurs bénéfices pour la qualité de l'eau.

à une meilleure qualité de l'eau, une diminution de l'envasement, une restauration des habitats pour la faune et la flore aquatique... bref, un allié considérable pour l'atteinte du bon état.

C'est en ce sens que l'agence de l'eau peut accorder différentes aides afin de favoriser les projets de rétablissement de la continuité écologique. Toutes les études préalables

Une continuité écologique retrouvée, un allié considérable pour l'atteinte du bon état.

aux travaux peuvent être soutenues à des taux d'aides maximum de 80%. Les taux maximum pour les travaux vont eux de 60% pour la mise en place de passes à poissons, à 80% pour l'effacement d'un ouvrage. Les deux solutions sont envisageables même si la seule mise en place de passe à poissons ne résoudra qu'un problème de franchissabilité par les poissons et ne générera pas d'effet bénéfique pour la qualité de l'eau.

Cette solution permet d'atténuer les impacts des ouvrages lorsque ceux-ci ne peuvent être supprimés mais ce n'est bien souvent pas suffisant pour restaurer la qualité globale de la rivière. L'effacement total de l'ouvrage est ainsi la solution souvent proposée par l'agence de l'eau.



Tous les acteurs sont systématiquement réunis afin de trouver le meilleur consensus possible.

DISCUSSIONS ET CONSENSUS AU CAS PAR CAS

Dans le bassin Rhin-Meuse, seuls 10% des 6000 ouvrages recensés ont encore un usage économique avéré (hydroélectrique, industriel, artisanal...). Pour le reste, il s'agit généralement de vestiges d'activités qui ne rendent plus les services pour lesquels ils ont été conçus et construits.

Chaque ouvrage a une histoire, appartient parfois à un patrimoine ou à un passé du territoire. Lorsqu'il est nécessaire d'intervenir sur un seuil ou un bar-

«... il est donc essentiel de mener une longue concertation avec les différents acteurs concernés par cet ouvrage...»

rage, il est donc essentiel de mener une longue concertation avec les différents acteurs concernés par cet ouvrage.

L'agence de l'eau accompagne ainsi les collectivités souhaitant réfléchir à une solution pour améliorer la continuité écologique de leur rivière, au travers notamment d'études préalables et de faisabilité. Pour chaque cas, ce sont différentes solutions qui sont envisagées et comparées à la fois d'un point de vue social, économique et environnemental avec la possibilité, si besoin, de sauvegarder des éléments architecturaux et la configuration des sites.

Dès la réalisation des études, un comité de pilotage réunissant les collectivités, les pêcheurs, les services de l'Etat, les riverains, les associations de protection de l'environnement et du patrimoine et tout acteur lié au site est mis en place.

La réflexion est parfois longue, les discussions sont souvent nombreuses mais il est essentiel de trouver un consensus, pour la rivière, pour les usagers et pour la collectivité. Que ce soit à Hatrize (voir Rhin-Meuse Infos n°105), à Briey (voir article p.4), les discussions, les désaccords et les difficultés ont été fréquents : pourtant, avec le recul, personne ne regrette ces choix et tous sont convaincus qu'aujourd'hui, c'est mieux qu'hier !

Pour en savoir plus :
Pierre Mangeot
pierre.mageot@eau-rhin-meuse.fr



L'INVITÉE DE RHIN-MEUSE INFOS, ANNE MATHIEU

Anne Mathieu est socio-anthropologue à l'INRA* Paris-Grignon et membre du conseil scientifique du comité de bassin.

“Mes missions consistent à analyser les façons de voir les choses de différents acteurs (en particulier agriculteurs, conseillers, chercheurs agronomes) sur des processus techniques pour créer une meilleure compréhension mutuelle de ces façons de voir les choses des uns et des autres. Cela dans le but que les idées des uns et des autres soient mieux partagées et que cela crée des postures nouvelles à partir desquelles des solutions et des devenir différents pourraient être imaginés.

De mon point de vue, les questions qui concernent la qualité de l'eau sont souvent posées à partir « de l'extérieur » par rapport aux acteurs. Or, pour accepter de transformer son activité ou ses habitudes (ce qui peut être assez compliqué), il faut non seulement savoir, mais aussi accorder suffisamment de valeur à ces questions de qualité de l'eau par rapport à d'autres choses de sa vie.

La transformation d'une activité nécessite une transformation des normes, c'est-à-dire des représentations que nous nous faisons des choses, et de la place que cela nous donne par rapport à ceux qui nous entourent.”

* INRA Paris-Grignon : Institut National de la Recherche Agronomique

PLAN D'EAU DE BRIEY, UN PROJET POUR LA NATURE MAIS PAS QUE...

Créé dans les années 1970 au cœur de Briey (54), le plan d'eau de la Sangsue a très vite perdu toute biodiversité. Exemple caractéristique de continuité écologique rompue, ce projet de requalification du plan d'eau, réalisé avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, est d'envergure assez rare. Il montre aussi que malgré les difficultés et l'attachement des usagers à un visage familier, avancer et changer pour redonner plus de place à la nature peut donner un nouveau visage à un lieu, bien plus flatteur.

Le plan d'eau de la Sangsue, à Briey, fait le bonheur des habitants du secteur depuis près de 40 ans.

Etang de pêche pour certains, sentier de promenade pour d'autres, le plan d'eau nourrit de nombreux usages. Pourtant, le plan d'eau souffre.

C'est tout le lit du Woigot qui a été élargi lors de sa création en 1973. Avec la mise en place d'un barrage en aval, le petit cours d'eau qui traversait la ville a été transformé en plan d'eau. 40 ans plus tard, le cours d'eau subissent un très mauvais fonctionnement biologique. Le barrage rompt la continuité écologique, les sédiments ne circulent plus, le plan d'eau s'envase, le volume d'eau diminue et s'échauffe.

syndicat Contrat Rivière Woigot, ne l'entendaient pas de cette oreille et ont fait preuve d'une persuasion sans faille pour rendre à la rivière un environnement qui lui était propice.

« Nous avons une responsabilité. Il fallait que le plan d'eau soit libéré de ces 85 000 m³ de sédiments mais il ne s'agissait pas de reporter le problème sur les générations futures. Le syndicat et son président ont donc décidé de mener un projet d'envergure, de redessiner le Woigot en aval, d'y créer des zones humides, de supprimer un seuil, de supprimer le barrage qui retenait le plan d'eau, de créer un nouveau lit pour le Woigot et de recréer le plan d'eau en dérivation du cours d'eau... »

Les poissons et sédiments pourront alors librement circuler. Autre point important, et c'était un postulat de départ, nous tenions à ce que les sédiments restent sur le site. Ils ont donc intégralement servi à redessiner le lit du cours d'eau » explique Claude Lauer.

Un projet impressionnant qu'il a fallu défendre ! Toucher au plan d'eau, c'était toucher au quotidien des bryons et autres habitants du secteur.

Tous y sont attachés et n'ont pas forcément compris l'enjeu de ces travaux. Il a alors fallu convaincre les partenaires et communiquer « avec mesure selon les périodes » auprès des riverains.



Des travaux titanesques pour un nouvel environnement.

« Un projet impressionnant qu'il a fallu défendre ! »

TROUVER UNE SOLUTION DURABLE

Un simple curage aurait pu suffire à dégager les sédiments au fond du plan d'eau. Mais Michel Causin, président et Claude Lauer, directeur du



FÉDÉRER AUTOUR DU PROJET

« Pour que chaque partenaire adhère au projet, il fallait que chacun y soit associé » Claude Lauer insiste sur l'implication de chacun : « Chaque partenaire participe ou participera au projet selon ses compétences.

Et surtout, je ne voulais pas que le projet ne soit qu'un projet hydraulique et écologique. Il fallait qu'il devienne un projet pour le pays de Briey.

Je tenais donc à ce qu'un urbaniste travaille sur le réaménagement du plan d'eau afin qu'il soit intégré à la ville et à la vie de la ville. Briey est une ville d'histoire et cette dimension aussi a été respectée. C'est ainsi qu'un amphithéâtre de verdure sera créé en continuité avec la vieille ville. »

Aujourd'hui, le projet est accepté par la majorité des riverains. Le syndicat communique, explique chaque étape du chantier aux habitants du secteur. Le chantier devient un lieu de curiosité.

Un concours photo autour du projet a été lancé ainsi que des visites du chantier pour les écoles. Malgré les pelleteuses encore très présentes, chacun commence à apercevoir le nouveau visage que ce futur écran donnera à Briey et ses environs.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Véronique Durr
veronique.durr@eau-rhin-meuse.fr



LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

On voit bien là comment une question technique d'envasement d'un plan d'eau peut devenir un projet de Pays. Une personne semble s'être fortement investie sur ce projet.

Le processus de déroulement de l'action est bien décrit. On perçoit qu'il peut être long, et qu'il peut générer des discussions. Les façons de voir les choses de certaines personnes ont l'air de changer au cours du processus.

De mon point de vue, celui d'une socio-anthropologue, il serait intéressant aussi de connaître les arguments des discussions.

Y a-t-il des groupes sociaux qui n'adhèrent pas à ce projet, et pourquoi ? »

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU : DE L'IDENTIFICATION À L'ACTION



18 études par branche d'activités sont en cours.

La lutte contre les substances dangereuses contenues dans les effluents industriels est une priorité pour l'atteinte du bon état des eaux. Dix-huit études par branches d'activités, pilotées par les agences de l'eau et les organisations professionnelles, ont été initiées. Elles doivent faciliter l'identification d'actions concrètes de réduction, voire de suppression de ces substances. Les résultats de la première étude pour le traitement et le stockage des déchets ont été présentés. Bénédicte Couffignal, directrice de l'association Record¹, détaille le travail réalisé.



RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Quelle a été la première étape de cette étude ?

BÉNÉDICTE COUFFIGNAL (BC) :

Une synthèse bibliographique a été réalisée. Des études scientifiques ou menées à l'étranger (USA, Suisse, Pays-Bas,...) ont été répertoriées, analysées afin de bénéficier de retour d'expériences quant à la recherche de polluants-trace dans l'eau.

Nous nous sommes également appuyés sur les résultats des campagnes de recherche des substances dangereuses pour l'eau menées ces dernières années (cf encadré). Même si tous les résultats n'étaient pas disponibles, ils offraient un panorama actuel des types de polluants retrouvés à la sortie des installations de traitement et de stockage des déchets ainsi que leur niveau de concentra-

tion. Le secteur des déchets constitue un enjeu moyen au regard de l'ensemble des secteurs industriels. Ce sont essentiellement les métaux qui y sont détectés : nickel, arsenic, zinc, cadmium, mercure, chrome [ndlr].

(RMI) :
Vos investigations se sont poursuivies par des dires d'experts.

(BC) : En effet, des experts nationaux et internationaux ont été contactés pour recueillir leur avis sur les procédures de prélèvement et d'analyse des rejets dans le milieu aquatique pour les substances «difficiles», récentes ou encore rarement dosées dans les rejets.

Les techniques de traitement existantes de ces substances ont également été abordées. Si certaines d'entre elles sont déjà bien connues, il s'agissait de s'assurer qu'elles étaient opérationnelles même dans le cas de faibles niveaux de rejet. Nous avons également essayé, pour les techniques les plus récentes, de fournir des informations

relatives à leur stade de mise en œuvre.

(RMI) :
De quelle manière avez-vous rendu ces résultats exploitables pour l'ensemble des producteurs de déchets ?

(BC) : Des fiches ont été rédigées selon deux entrées possibles : soit par nature de substances polluantes avec identification des sources possibles de provenance, soit par technique de réduction des émissions avec, dans certains cas, une indication du coût de traitement. Ces deux séries de fiches sont des documents opérationnels, directement utilisables par les industriels du secteur des déchets, ou par d'autres publics (administration...).

L'étude est disponible sur notre site internet² et nous la valorisons régulièrement lors de réunions de présentation auprès des PME/PMI du secteur.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Nathalie Delavie
nathalie.delavie@eau-rhin-meuse.fr

POLLUTIONS TOXIQUES

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU GISEMENT POTENTIEL

Sur le bassin Rhin-Meuse, 343 établissements industriels ont réalisé ou réalisent une surveillance initiale de leurs rejets aqueux (6 analyses mensuelles). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan national de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE). Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) du bassin Rhin-Meuse ont analysé les 130 premiers rapports. Cette analyse a conduit à l'arrêt de 56 surveillances, au maintien de 60 surveillances trimestrielles établies sur une période de 2 ans et demi et à la mise en œuvre de 36 plans d'actions de réduction voire de suppression de certaines substances, associés au maintien d'une surveillance pérenne sous certaines conditions.

Les secteurs d'activité ayant le plus fréquemment une surveillance pérenne ou un plan d'actions sont les secteurs de la sidérurgie, l'agroalimentaire, la chimie et le traitement de surface. Les principales substances mesurées et susceptibles de contribuer à un mauvais état chimique sont les métaux avec le zinc et le cuivre. Quasiment tous les secteurs d'activités sont concernés.

Les nonylphénols, substances dangereuses prioritaires affichant un objectif de réduction dans les rejets de 50 % d'ici 2015 et de suppression d'ici 2021, sont aussi largement présents. (chiffres de la situation à fin 2012)

¹ L'association RECORD (recherche coopérative sur les déchets et l'environnement) est un réseau ouvert à toute organisation publique ou privée. Il permet la réalisation de recherches dans le cadre d'une coopération tripartite originale entre industries, organismes publics et chercheurs.

² www.record-net.org « RECORD, Etude bibliographique des substances dangereuses de l'action nationale RSDE associées à l'activité « traitement et stockage des déchets » - Origine et réduction des émissions, 2013, 1 471 p, n°10-0140/1A »
Bureaux d'études mandatés : Arcadis et Polden



LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

“ Je trouve qu'il est très intéressant que les industriels puissent avoir accès à de telles données. Qu'ils puissent avoir accès non seulement au niveau de leurs rejets, mais aussi aux procédures de prélèvements et d'analyses, peut leur permettre de comparer avec leurs propres méthodes.

Leurs actions pour limiter les rejets de ces substances dangereuses peuvent bénéficier de ces informations. Ces actions dépendent aussi des représentations que ces industriels se font de ces rejets, et des possibilités techniques et organisationnelles de chaque établissement”

AIDER HAÏTI

Aujourd'hui, près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau potable et près de 2,6 milliards à des services d'assainissement. Les agences de l'eau, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, font preuve de solidarité en la matière (voir encadré). Christian Szacowny, délégué aux relations institutionnelles, revient d'une mission à Haïti où il est allé contrôler la bonne réalisation de 9 projets financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Recueil de ses impressions.



60 000 personnes bénéficient aujourd'hui des travaux financés l'agence de l'eau Rhin-Meuse à Haïti.



AERM/S. André

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Quels types de projets ont été aidés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse ?

CHRISTIAN SZACOWNY

(CS) : Haïti est un pays très pauvre où la sécurité est précaire. Il subit de nombreuses catastrophes naturelles (sécheresses, cyclones, inondations).

La situation a empiré depuis le tremblement de terre de 2010 avec l'arrivée d'une épidémie de choléra. Maladie hydrique, le choléra se pro-

page par la voie de l'eau. Il est donc primordial de permettre aux habitants d'accéder à de l'eau potable et de bénéficier d'un assainissement. Nous avons donc financé des projets allant du captage de sources, à la mise en place de pompes ou encore l'installation de latrines.

(RMI) : Comment sont accueillies ces installations ?

(CS) : Ces installations sont vitales dans ce pays. Habituellement, la population rurale boit à même la rivière, d'où une propagation importante du

choléra. L'arrivée de pompes à eau ou de latrines change le quotidien des haïtiens mais cela reste insuffisant vu l'étendue de la pauvreté dans ce pays.

(RMI) : L'agence de l'eau travaille-t-elle seule sur ces projets ?

(CS) : Non ! L'agence de l'eau travaille en étroite collaboration avec de nombreuses associations qui elles-mêmes s'associent avec des partenaires locaux pour réaliser les travaux et entretenir ces installations. Petites ou grandes, ces associations sont

des relais précieux. Elles connaissent bien le terrain. Ce sont ainsi 60 000 personnes qui bénéficient aujourd'hui des travaux qui ont été financés par l'agence de l'eau à Haïti.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Christian Szacowny
christian.szacowny@eau-rhin-meuse.fr

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE, UN PARTENAIRE SOLIDAIRE

En France, la loi de solidarité Nord Sud dite « Oudin-Santini » (loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement) a ouvert des portes, permettant aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget, financé par le

prix de l'eau, à des actions de solidarité internationale et d'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse accorde une subvention de 50% maximum avec un montant plafond de 50 000 €. Ces actions de solidarité consistent à apporter à une population un ensemble de connaissances et moyens dont elle est démunie et à les mettre en œuvre avec sa participation active. Elles comprennent la formation permettant la prise en charge par la population bé-

néficiaire du fonctionnement et de l'entretien des installations créées.

En 2012, ce sont 37 dossiers qui ont fait l'objet d'une aide publique au développement de la part de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de 1,42 million d'euros au bénéfice de 498 000 personnes. Le montant global des projets aidés s'est élevé à 5,8 millions d'euros. L'agence de l'eau Rhin-Meuse intervient surtout en Afrique subsaharienne, en Asie du sud-est, à Madagascar et à Haïti.



LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

“ Les projets aidés par l'agence de l'eau en Haïti se font en collaboration avec des partenaires locaux qui connaissent bien le terrain. Cela paraît indispensable ! La socio-anthropologue insiste aussi sur le fait que les équipements sont absolument nécessaires, mais que leur présence ne résout qu'une partie du problème ; leur utilisation doit aussi s'insérer dans les habitudes des habitants. Or, les habitudes qu'il s'agit de changer pour limiter la propagation du choléra sont certainement des choses apprises très tôt, dans la sphère de l'intime. Quelles représentations ces habitants se font-ils de la maladie et de sa propagation ? Comment lient-ils cela à la circulation de l'eau ? Et cela dans une éventuelle diversité des cultures. De mon point de vue, il est nécessaire que les formations prennent en compte ces aspects : il y a nécessité de partir de là où en sont les personnes ; et aussi éventuellement d'adapter les équipements à certaines de leurs habitudes pour que leur utilisation soit plus facile. ”

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Ils ont donné leur avis!



La qualité de l'eau et des milieux et leurs impacts sur la santé sont jugés les plus prioritaires par le public.

LE PUBLIC AFFICHE SES PRIORITÉS : EAU POTABLE, SUBSTANCES DANGEREUSES ET BIODIVERSITÉ

L'élimination des **substances dangereuses** (prioritaires pour 84 %) et la **garantie d'une eau potable** de qualité et en quantité (82 %) arrivent en tête des enjeux plébiscités (pour 8 personnes sur dix) ainsi que la **restauration des équilibres biolo-**

giques et la **biodiversité** (65%). D'une manière générale (9 personnes sur dix), le public exprime un accord sur les **grands enjeux** de l'eau identifiés. Outre ceux cités, l'eau et l'**aménagement du territoire** et l'**adaptation au changement climatique**, bien que **moins prioritaires** (48 % et 42 %) sont jugés **importants** (45 % et 49 %).

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, IMPORTANTE

Avoir des **ambitions partagées** entre **États riverains** des **grands fleuves** est **très important** et souhaitable pour la majorité (86 %), de même que de disposer d'informations sur les actions de protection de ces grands fleuves transfrontaliers (90 %).

POUR ÊTRE MIEUX IMPLIQUÉ, LE PUBLIC DEMANDE D'ÊTRE DAVANTAGE INFORMÉ

Une **forte demande d'informations** et de **bilans** s'exprime : **état des eaux** superficielles et souterraines

(71 %), **connaissance** du petit et grand **cycle de l'eau**, bilan des **actions** menées et des résultats, **priorités**, action des **acteurs**, implication des **citoyens**...

Le public est **mal informé** du devenir des **eaux usées** de sa **commune** (20 % ne savent pas, 23 % peuvent donner des réponses fausses), en particulier les urbains et les jeunes.

LE PUBLIC VALIDE LES INITIATIVES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DE CONSOMMATIONS RESPONSABLES ET DE PRATIQUES NON POLLUANTES

Les répondants sont **partagés sur le coût de la dépollution en milieu rural** et pensent qu'il faut surtout rechercher des **solutions à la fois économiques et écologiques** (57 %).

Une **forte majorité** (88 %) estime que l'**aide de l'État** et de ses **organismes publics aux filières agri-**

coles respectueuses de l'environnement est une **bonne chose** pour l'eau et les **emplois**, et les **répondants se montrent massivement** impliqués dans le soutien par la consommation de **filiales courtes** de distribution de produits agricoles accompagnées par leur **commune** (84 %). De même la **grande majorité** des répondants considère que c'est une **bonne initiative** (94 %) prise par leur **commune de ne plus utiliser des produits herbicides** pour les espaces verts. Les jeunes et les femmes y sont particulièrement favorables...

Les 35 à 65 ans (71 %) sont les plus impliqués lorsqu'il s'agit de modifier ses pratiques pour lutter contre les pollutions diffuses à titre individuel. Les **associations** ont rappelé leur attachement au principe **pollueur-payeur** et les **assemblées** se sont exprimées sur la gouvernance, le calendrier et l'économie...

Le public sera à nouveau consulté en 2014 sur la révision du plan de gestion des eaux (SDAGE). Tous les résultats sont consultables sur le site www.eau-rhin-meuse.fr



Le public demande d'être davantage informé de la politique de l'eau et de ses résultats.



Sans pesticide, une bonne initiative.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Catherine Meyer
catherine.meyer@eau-rhin-meuse.fr

Merci de votre participation!

1 Le comité de bassin, parlement local de l'eau, est une instance délibérante qui rassemble par grand bassin versant tous les acteurs de l'eau : représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et associations, de l'État. Il fixe la stratégie de préservation et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin. Il y a sept comités de bassin en métropole et cinq pour les territoires ultra-marins.

2 Il s'agit de répondre à une ambition européenne pour l'eau. Reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...) est un objectif commun aux États membres. Les États élaborent tous les six ans, puis mettent en œuvre, des plans de gestion des eaux dans chaque grand bassin des fleuves d'Europe. Cette démarche, définie par la directive cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000, associe régulièrement le public aux choix à faire. En France, le plan de gestion de l'eau est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ou SDAGE, élaboré par le comité de bassin. Il décrit la stratégie pour retrouver le bon état de toutes les eaux. C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

3 Le comité de bassin a consulté les habitants du bassin du Rhin et de la Meuse (partie française) sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013. L'agence de l'eau qui assurait le secrétariat de la consultation a reçu 2 120 réponses (1 686 depuis Internet et 434 « papier »). Trois associations ont également envoyé leur contribution (Alsace Nature, Mirabel LNE et RIWA). Par ailleurs, 24 assemblées ont donné leur avis au titre de la consultation des assemblées. L'analyse et le dépouillement des avis du public ont été réalisés par le cabinet EFFICIENCE 3.



LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

“ On constate que les personnes qui ont répondu à la consultation du public sont très majoritairement concernées par les enjeux liés à l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont assez bien informées et demandent des informations supplémentaires. Beaucoup d'entre elles ont déjà modifié des habitudes à cause de ces questions. Cette reconnaissance est une première étape indispensable pour que d'autres pratiques se mettent en place ”

ACTUALITÉS

EAU-RHIN-MEUSE.FR

EN FAVORI

Le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse vous propose une diversité d'informations. Visite guidée en quelques clics.



Quelques centaines de pages, gorgées d'informations, sont ainsi à votre disposition gratuitement.

« À quoi servent les redevances perçues sur ma facture d'eau ? »
« Quelles sont les missions exactes de l'agence de l'eau ? »
« J'ai un projet de protection d'une zone humide, peut-il être soutenu ? »
« Quelles sont les données disponibles sur les prélèvements en eau ? »
« Par qui suis-je représenté au comité de bassin ? »
« Quelles sont les décisions prises par le conseil d'administration ? »
« Puis-je trouver des documents

sur la surveillance des eaux souterraines. » À toutes ces questions et à bien d'autres... le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse apporte une réponse. Affichant une nouvelle interface plus claire et intuitive, le site internet est une source d'informations incontournables pour tous les interlocuteurs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Il s'articule autour de 5 grandes rubriques : l'agence de l'eau, le comité de bassin, les redevances, les domaines d'intervention, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le portail éducatif.

vances, les domaines d'intervention, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Des accès directs, dès la page d'accueil, sont facilités vers les délibérations, les aides, le 10^{ème} programme... Les entrées par interlocuteurs ont été conservées.

une nouvelle interface plus claire et intuitive

Le site internet, c'est également une porte d'entrée vers d'autres ressources comme le portail documentaire, les offres d'emploi, le système d'information sur l'eau, la plateforme de télédéclaration des redevances ou les marchés publics. **Quelques centaines de pages, gorgées d'informations, sont ainsi à votre disposition gratuitement.**

POUR EN SAVOIR PLUS :
Catherine Meyer
catherine.meyer@eau-rhin-meuse.fr

FIN DE L'AIDE AU BON FONCTIONNEMENT EN EAU POTABLE



Ce dispositif se voulait incitatif pour les petites collectivités.

Depuis 2005, l'agence de l'eau Rhin-Meuse accordait une aide au bon fonctionnement aux petites collectivités ayant une gestion de leur système d'alimentation en eau potable exemplaire. Cette aide n'existera plus à compter du 1^{er} janvier 2014. Patricia Mauvieux, directrice du département soutien et suivi des interventions à l'agence de l'eau, explique les raisons.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI)
Dans quel but cette aide avait-elle été mise en place ?

PATRICIA MAUVIEUX (PM)
La gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable des petites collectivités n'est pas toujours exemplaire. Elles sont en général moins structurées que les grandes

collectivités et ont souvent peu de moyens à mobiliser. Cette aide au bon fonctionnement avait donc pour objectif d'inciter les petites collectivités à maîtriser le mieux possible leur système d'alimentation en eau potable (au niveau des rendements, des protections de captages...) afin d'atteindre un niveau de gestion exemplaire.

(RMI) : Pourquoi la supprimer ?

(PM) : L'évaluation du dispositif faite en 2012 n'a pas démontré l'efficacité de cette aide au regard de l'objectif initial qui était d'inciter les collectivités à s'inscrire dans une gestion exemplaire de leurs systèmes d'alimentation en eau potable. L'inflexion donnée à ce dispositif d'aide en 2010, en s'appuyant notam-

ment sur les indicateurs de performance des services d'eau potable, a complexifié l'accès à l'aide, le rendant finalement peu accessible aux petites collectivités. Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a donc décidé de mettre fin à ce dispositif au 10^{ème} programme et de le substituer par un dispositif d'accompagnement plus personnalisé. Les collectivités (communes et syndicats) en ont été informées directement par courrier.

(RMI) : Et quel sera cet accompagnement ?

(PM) : Nous sommes en phase d'élaboration de cet accompagnement.

Nous allons continuer à aider financièrement et techniquement les collectivités dans les investissements qu'elles réaliseront dès lors qu'ils s'inscrivent dans les priorités de l'agence de l'eau (notamment protection des aires d'alimentation de captages vis-à-vis des pollutions diffuses, lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable), mais nous envisageons également des programmes de formation et de sensibilisation. Nous travaillons avec l'agence régionale de la santé pour cibler au mieux les problématiques et mettre en place des actions ciblées adaptées aux enjeux locaux. Nous réfléchissons encore aux formes que pourront prendre ces aides afin de proposer de véritables partenariats personnalisés.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Julie Cordier
julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents



Guides des aides illustrés

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'agence de l'eau Rhin-Meuse met en œuvre son 10^{ème} programme d'intervention pour les années 2013-2018. Pour finaliser l'information relative à ses nouvelles priorités d'actions, l'agence de l'eau met à disposition des maîtres d'ouvrages des guides des aides. Ainsi communes, industriels, artisans, agriculteurs, associations auront connaissance des projets que l'agence de l'eau pourrait soutenir. Une illustration permet de concrétiser de quelle manière les différents acteurs peuvent agir en faveur de la préservation de la qualité des ressources en eau. Ces guides des aides sont également disponibles en téléchargement sur le site internet rubrique 10^{ème} programme.



L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les agriculteurs (2 volets)
- L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les industriels (grandes et moyennes entreprises (3 volets) - L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les communes et leurs groupements (4 volets) - L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises et l'artisanat (2 volets)
L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les associations (2 volets). juin 2013

Prime de résultat

Les règles d'attribution de la prime de résultat en assainissement collectif qui sera versée en 2014 évoluent. Cette plaquette diffusée aux quelque 800 maîtres d'ouvrage du bassin Rhin-Meuse détaille les conditions d'éligibilité, et les critères considérés comme bonus... ou malus.

La prime de résultat en assainissement collectif
Agence de l'eau Rhin-Meuse
3 volets - juin 2013



Annexe au rapport annuel des maires sur le prix et la qualité du service public et de l'assainissement

Pour être insérée dans le rapport annuel des maires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a mis à disposition des collectivités une note d'information sur les redevances

figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Il s'agit d'une disposition réglementaire.

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre de la loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement - Édition 2013 (chiffres 2012) - 4 pages - mars 2013



Retour sur 2012 en 36 pages

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a publié son rapport d'activité 2012. Tous les temps forts de l'établissement, ses missions, l'exécution de son budget sont à retrouver au fil des pages. Il est complété par les indicateurs du contrat d'objectifs signé avec le ministère en charge du développement durable. Ce document facilite la compréhension des différentes actions menées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rapport d'activité 2012 - Agence de l'eau Rhin-Meuse avril 2013 - 36 pages



Jardine au fil des saisons

C'est le conseil que donne le ministère en charge du développement durable aux enfants. A travers cette brochure illustrée, les activités pouvant être menées au cours des 4 saisons sont détaillées. De nombreuses activités faciles à mettre en œuvre sont proposées comme la création d'un jardin miniature, la préparation d'une mare aux papillons ou la fabrication d'une mangeoire.

Jardine au fil des saisons - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt - 2013 - 20 pages

Trame verte et bleue dans les SCOT et PLU

La Trame verte et bleue doit assurer le maintien et l'amélioration des continuités écologiques, garantes du bon fonctionnement des milieux naturels. Cette trame constitue une nouvelle approche de l'aménagement du territoire et de la planification de l'urbanisme. Ce document présente de quelle manière la trame verte et bleue peut être prise en compte en Lorraine à une échelle cohérente (SCOT) et de manière opérationnelle (PLU).

De la trame verte et bleue... à sa traduction dans les schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme - Collection Repères - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine décembre 2012 - 40 pages

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr

